

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018
N° (dans l'Ordre du Jour)

Référence :

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

Soutien à l'activité commerciale - Mesures d'accompagnement - Approbation

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

Depuis le 17 novembre dernier, les mouvements de contestation qui ont gravement affectés le pays avec des blocages et des manifestations répétés ont eu des répercussions particulièrement négatives sur l'activité commerciale en cette période cruciale des fêtes de fin d'année.

Plusieurs mesures sont d'ores et déjà mises en place pour soutenir la dynamique commerciale angevine. Ainsi, l'organisation de Soleils d'Hiver comporte un dispositif de soutien présenté lors de la séance de la dernière séance du Conseil municipal, avec la mise en place d'une navette gratuite circulant en centre-ville, mais aussi des navettes qui partiront des parkings autour du centre-ville, pour permettre une meilleure accessibilité. Dans le cadre du marché de Noël ouvert jusqu'au 31 décembre prochain, un programme d'animations est par ailleurs mis en place. L'ouverture des commerces a également été autorisée pour les dimanches 9,16 et 23 décembre, par délibération du 27 novembre 2017, permettant ainsi une dérogation au repos dominical et donc une meilleure visibilité, et un soutien à l'activité commerciale.

En outre, les travaux des lignes B et C du tramway seront interrompus pendant la période de fin d'année, et ne reprendront qu'à compter du 7 janvier 2019.

Cependant, au regard du caractère exceptionnel de la situation actuelle, il s'avère opportun de prendre des mesures supplémentaires en faveur de l'attractivité du territoire, en soutien au commerce local.

Afin de favoriser l'accès aux commerces en cette période de forte affluence, et pour permettre aux Angevins de faire leurs courses, sans se soucier de la validité du ticket retour, il est proposé qu'à compter du mercredi 19 décembre prochain, et jusqu'au 24 décembre inclus, le ticket 1 heure pour les transports en commun soit valable toute la journée, et pour un nombre de trajets illimités. Afin d'assurer la diffusion de cette information, il est également proposé qu'une campagne de communication renforcée soit organisée à compter du 18 décembre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL 2017-584 du 27 novembre 2017,

DELIBERE

Approuve la proposition d'extension de validité, sur la journée, et pour un nombre de trajets illimités, du ticket 1 heure des transports en commun, pour la période du 19 au 24 décembre prochain.

Demande le soutien de la Communauté urbaine pour la mise en œuvre de cette initiative, dans la limite de 100 000 €.

Approuve la mise en place d'une campagne de communication pour la diffusion de cette information et impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.